

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

montreal.ca/sujets/commissions-permanentes

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri

Arrondissement de Saint-Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau

Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun

Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin

*Arrondissement de
Rivière-des-Prairies-
Pointe-aux-Trembles*

M^{me} Nathalie Goulet

*Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

M. Enrique Machado

Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau

Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet

*Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension*

M^{me} Stéphanie Valenzuela

*Arrondissement de Côte-des-Neiges-
Notre-Dame-de-Grâce*

Le 23 janvier 2023

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE220649008

**Conclure une entente-cadre de services
professionnels avec la firme Groupe Geninov inc.
pour des services de surveillance de travaux pour la
somme maximale de 1 709 286,88 \$ (taxes incluses)
Appel d'offres public # S-1766 (4 soumissionnaires).
Approuver un projet de convention à cette fin.**

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE220649008

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec la firme Groupe Geninov inc. pour des services de surveillance de travaux pour la somme maximale de 1 709 286,88 \$ (taxes incluses) Appel d'offres public # S-1766 (4 soumissionnaires). Approuver un projet de convention à cette fin.

À sa séance du 21 décembre 2022, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission.*

Le 11 janvier 2023, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, la Commission des services électriques (CSEM) a présenté ce contrat pour l'octroi de services de surveillance de chantiers. Compte tenu du nombre croissant de chantiers sous sa responsabilité, la CSEM a des besoins additionnels en matière de surveillants de chantier et cette entente-cadre, pour une durée de trois ans, permettra d'assurer la stabilité des ressources.

L'appel d'offres lié à ce dossier a été publié du 13 septembre 2022 au 18 octobre 2022. Quatre firmes ont déposé une soumission, dont Groupe Geninov inc., qui a obtenu la meilleure note finale. Le prix soumis par l'adjudicataire présente un écart à l'avantage de la Ville de 17,53 % avec l'estimation et de 46 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire.

Au terme de la présentation, les commissaires ont demandé des clarifications sur les écarts. Selon le représentant de la CSEM, la firme Groupe Geninov inc. a déposé une offre avec un prix horaire très compétitif afin d'obtenir le contrat et de sécuriser son carnet de commandes. Les explications fournies par les responsables du Service ont été à la satisfaction de la Commission.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie l'invité de la Commission des services électriques et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat que le comité exécutif juge nécessaire de soumettre à la Commission;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE220649008 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.